

1) Bien situé à NAMUR, Rue de Bomel n°116, paraissant cadastré section B n°108M et appartenant à / aux conjoints  
- Statut urbanistique du bien : maison - Date de construction : entre 1850 et 1874 .

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
20/10/2009	Aménagement extérieur

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.